



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 50174-1:2018/A1:2020

**Technologies de l'information -
Installation de câblages - Partie 1 :
Spécification de l'installation et
assurance de la qualité**

Information technology - Cabling
installation - Part 1: Installation
specification and quality assurance

Informationstechnik - Installation von
Kommunikationsverkabelung - Teil 1:
Installationsspezifikation und
Qualitätssicherung

07/2020



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 50174-1:2018/A1:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 50174-1:2018/A1:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 50174-1:2018/A1:2020

NORME EUROPÉENNE EUROPÄISCHE NORM EUROPEAN STANDARD

Juillet 2020

ICS 35.110

Version française

Technologies de l'information - Installation de câblages - Partie 1 : Spécification de l'installation et assurance de la qualité

Informationstechnik - Installation von
Kommunikationsverkabelung - Teil 1:
Installationsspezifikation und Qualitätssicherung

Information technology - Cabling installation - Part 1:
Installation specification and quality assurance

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 50174-1:2018. Il a été adopté par le CENELEC le 2020-05-27. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles